



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 27269

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'idée qui permettrait de faire bénéficier les gérants et administrateurs bénévoles d'organismes d'intérêt général (au sens de l'article 200 du code général des impôts) de certains avantages sociaux ou fiscaux tels que des exonérations ou abattements, voire même l'acquisition de droits à la retraite, ceci afin d'encourager le volontariat associatif. Il la remercie de lui faire part de son point de vue sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27269

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6057

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)